

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

#### **Arrêté du 26 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 septembre 2020 portant approbation des statuts de six établissements d'enseignement supérieur consulaire de la CCI de région Paris Ile-de-France**

NOR : ECOI2102300A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 26 mars 2021, l'arrêté portant approbation des statuts de six établissements d'enseignement supérieur consulaire du 30 septembre 2020 est ainsi modifié :

a) Les mots : « ESIEE – CCI Paris Ile-de-France Education » sont remplacés par les mots : « ESIEE IT – CCI Paris Ile-de-France Education » ;

b) Les mots : « Ecole des Métiers du Grand Paris – CCI Paris Ile-de-France Education » sont remplacés par les mots : « Ecole Supérieure des Métiers de la Ville de Demain – CCI Paris Ile-de-France Education ».

Les statuts de ces établissements sont annexés au présent arrêté.

*Nota.* – Les statuts des établissements d'enseignement supérieur consulaire « Ecole Supérieure des Métiers de la Ville de Demain – CCI Paris Ile-de-France Education » et « ESIEE IT – CCI Paris Ile-de-France Education » peuvent être consultés sur le site de la direction générale des entreprises (<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/commerce-et-artisanat/acteurs/etablisements-d-enseignement-superieur-consulaires>).